

l'initiative «STOP à la mendicité par métier!» a abouti

Avec 9'750 signatures valables sur les 8'333 requises, l'initiative populaire communale « STOP à la mendicité par métier! » a abouti.

Ouverte le 3 février 2011, la récolte des signatures en faveur de l'initiative populaire communale « STOP à la mendicité par métier! » s'est achevée le 3 mai 2011.

A échéance de ce délai, 11'840 signatures ont été remises pour contrôle au secrétariat municipal. La Municipalité a pris connaissance, dans sa séance du 11 mai 2011, du résultat du contrôle des listes de signatures que le Comité d'initiative avait remises au secrétariat municipal. Le contrôle des signatures a abouti aux résultats suivants :

Total des signatures contrôlées	11'840
Signatures invalidées	2'090
- signatures illisibles :	28
- signatures non identifiables	2
- signatures apposées plus d'une fois	503
- signatures apposées de la même main	189
- signatures d'électeurs non inscrits à Lausanne	1'211
- signatures absentes	7
- date de naissance erronée	150
Signatures valables	9'750

En réunissant 9'750 signatures valables sur les 8'333 requises, l'initiative populaire communale a abouti. Information en est donnée officiellement aujourd'hui, mercredi 11 mai 2011, par l'affichage de ces résultats au pilier public.

La Municipalité proposera prochainement un préavis sur cet objet au Conseil communal, dont la décision devra intervenir au plus tard dans neuf mois (3 février 2012), ou dans 15 mois (3 août 2012) si un contre-projet direct est proposé. Si la décision du Conseil communal est défavorable à l'initiative, le vote populaire devra intervenir dans les six mois suivant sa décision.

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Christian Zutter, secrétaire municipal, tél. 021 315 22 10

Lausanne, le 11 mai 2011